



LIVRET D'ACCUEIL

PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE

Service d'Éducation
Spécialisée et de Soins à
Domicile
EPERNAY
Secteur
SEZANNE

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE	5
1.1) L'ASSOCIATION « PAILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE ».....	5
A. <i>Notre organisation</i> :.....	5
B. <i>Public accompagné</i> :.....	6
C. <i>Nos valeurs</i> :.....	6
D. <i>Nous rejoindre</i> :.....	7
1.2) PRESENTATION DU SESSAD D'EPERNAY	8
A. <i>Situation géographique et cadre environnemental</i>	8
B. <i>Missions générales et statut juridique de l'établissement</i>	9
C. <i>Partenaires</i>	9
II. ADMISSION	10
2.1) ADMISSION ET ACCUEIL	10
2.2) DEMARCHES ADMINISTRATIVES	10
2.3) FRAIS DE PRISE EN CHARGE	11
2.4) MODALITE DE SORTIES	11
III. INTERVENTION	12
IV. ACCOMPAGNEMENT.....	13
4.1) LES PROFESSIONNELS DE PROXIMITE	13
4.2) LINGE	14
4.3) BIEN ET OBJETS PERSONNELS, OBJETS DE VALEUR	14
4.4) ANIMATIONS	14
4.5) BIENTRAITANCE	14
4.6) SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	14
4.7) GESTION DES EVENEMENTS INDESIRABLES	15
V. TES DROITS.....	17
5.1) EXPRESSION DES PLAINTES ET RECLAMATION	17
5.2) PARTICIPATION A LA VIE DE L'INSTITUTION	17
5.3) DOSSIER MEDICAL	18
GLOSSAIRE.....	21
INFORMATIONS PRATIQUES.....	22

Mot d'accueil

C'est avec une grande joie que nous te souhaitons la bienvenue au sein de notre association « Papillons Blancs en Champagne » dédiée au soutien et à l'épanouissement des personnes en situation de handicap. Ta présence parmi nous, renforce notre engagement à créer une société plus inclusive et solidaire. Ce livret d'accueil a été rédigé à ton attention et préconstruit avec l'aide des personnes concernées. L'objectif de ce livret d'accueil est de te fournir toutes les informations essentielles à ton intégration dans l'un de nos établissements mais aussi d'accompagner tes proches.

N'hésite pas à t'impliquer, à poser des questions et à partager tes idées !

I. Présentation générale

1.1) L'association « Papillons Blancs en Champagne »



Les Papillons Blancs en Champagne œuvrent depuis bientôt 70 ans sur l'ouest marnais et se battent pour offrir une réponse adaptée, tout au long de la vie, aux enfants et adultes porteurs d'une déficience intellectuelle, d'un trouble du spectre autistique ou d'un polyhandicap.

A. Notre organisation :

L'association Papillons Blancs en Champagne est composée de 4 pôles et un siège qui regroupent au total 28 établissements et services :

- **Le Pôle Enfance et Inclusion Scolaire** : qui est composé de 3 instituts médico-éducatifs (IME), 4 services d'éducation et de soins à domicile (SESSAD), un centre d'accueil familial spécialisé et thérapeutique ainsi que 4 unités d'enseignement autisme. Il comprend également le dispositif Handicap rare, le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) et la plateforme Communauté 360.
- **Le Pôle Travail et Insertion Professionnelle** : qui accompagne dans l'emploi près de 320 personnes en situation de handicap dans ses deux Etablissement et Service d'Aide par le travail (ESAT), ses Entreprises Adaptées (EA) et la Permanence du Jard.



- **Le Pôle Habitat et Intégration dans la Cité** : il est composé de deux foyers d'hébergement, deux services d'accompagnement à la vie sociale et d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
- **Le Pôle Hébergement et Soins** : qui est composé d'une maison d'Accueil Spécialisée (MAS), d'un Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Autistes (FAMA), de trois Foyers d'Accueil Médicalisé / Foyers de vie et de trois Foyers de jour.

Ces établissements totalisent plus de 650 professionnels, adhérents et bénévoles participant chaque jour au bon fonctionnement de l'association.

B. Public accompagné :

Les services des Papillons Blancs en Champagne s'adressent aux personnes :

- En situation de handicap intellectuel, avec ou sans troubles associés
- Porteuses d'un polyhandicap
- Ayant des troubles du spectre de l'autisme

C. Nos valeurs :

Elles sont le fondement de nos actions réunissant familles et professionnels de l'association autour de principes que nous mettons en pratique chaque jour :



D. Nous rejoindre :



« Adhérer, c'est contribuer à faire évoluer la cause des personnes déficientes intellectuelles, polyhandicapées et/ou atteintes de troubles envahissants du développement »



Grâce à cette adhésion vous pourrez :

- Obtenir un complément d'information sur la vie associative
- Bénéficier d'une réduction fiscale à hauteur de 66 %



Comment adhérer ?

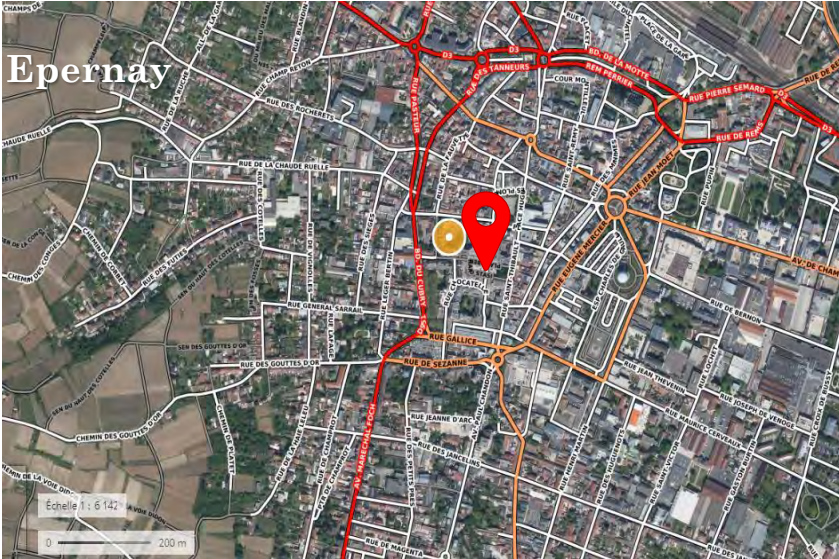
- Via le site internet Papillons Blanc en Champagne, dans l'onglet « se mobiliser », puis « adhérer »
- Envoi d'un bulletin d'adhésion

1.2) Présentation du SESSAD d'Épernay



A. Situation géographique et cadre environnemental

Les locaux sont situés au 10 place Chocatelle, Épernay (51200)



Bus 2 et 3 : Arrêt Hugues Plomb
Bus 6 et 7 : Arrêt Marché Couvert



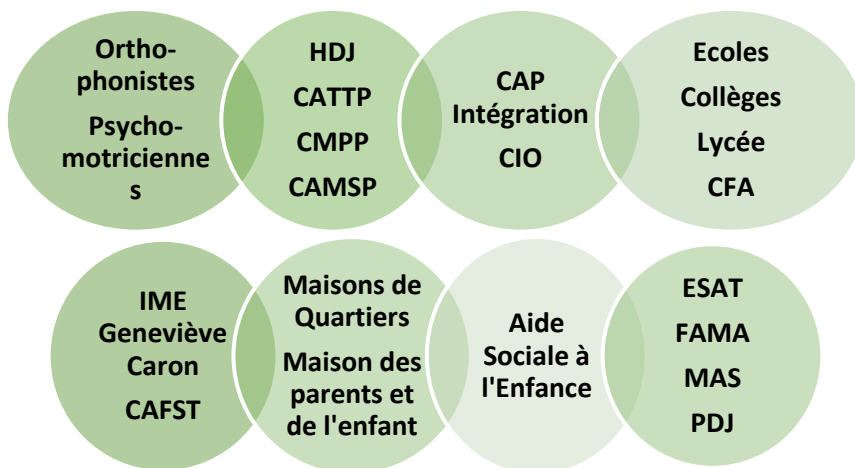
Train : Arrêt Gare
Épernay

B. Missions générales et statut juridique de l'établissement

Le service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) d'Épernay a été créé en 1993.

Le SESSAD accompagne **15 enfants** porteurs de **Trouble du Développement Intellectuel** et **10 enfants** porteurs de **Troubles du Spectre de l'Autisme**, âgés de 6 à 20 ans, sur Épernay et Sézanne. Le service intervient auprès de l'enfant sur ses lieux de vie, notamment le domicile, l'école, les centres de loisirs...etc.

C. Partenaires



II. Admission

2.1) Admission et accueil



Le processus d'admission commence dès que tu as ta notification d'orientation MDPH et que tu exprimes un besoin d'accompagnement. Une fois que tes parents ont soumis ta demande d'accompagnement, nous t'avons proposé une rencontre. Après cette rencontre, notre équipe s'est réunie pour examiner et valider ton inscription sur liste d'attente

(phase d'admissibilité) et tes parents ont reçu un courrier. Ton inscription a été acceptée et tu as reçu un dossier administratif à compléter pour ton entrée.

2.2) Démarches administratives

Afin de constituer ton dossier d'admission, tes parents ont fourni plusieurs documents :

- Une photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du livret de famille
- Une photocopie de la carte vitale
- Pour l'infirmerie (à rendre dans une enveloppe fermée)
 - Une ordonnance en cas de contre-indication à la pratique sportive
 - Une ordonnance en cas de régime alimentaire

- Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé
- Traitement médical (fournir la dernière ordonnance)
- L'autorisation de diffusion de ton image
- Photocopie de l'attestation de droits Sécurité Sociale
- Les notification MDPH
- Photocopie d'une attestation de responsabilité civile

2.3) Frais de prise en charge

Les frais liés à ton accompagnement (activités éducatives, transport...) sont pris en charge par le service. Pour certaines sorties ou des séjours, une participation financière pourra être demandée à tes parents.

2.4) Modalité de sorties

Après le SESSAD, tu peux aller :

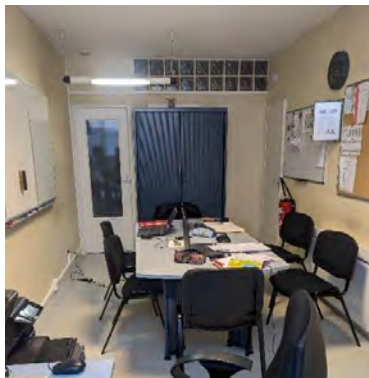
- En milieu ordinaire,
- Dans un IME,
- Dans un établissement pour adultes (Foyer de Vie, FAM, ESAT...),

III. Intervention

Les professionnels du service t'accompagnent sur à l'école. L'équipe peut aussi venir à domicile pour rencontrer tes parents. Tu peux aussi venir dans les locaux des Services à Domicile pour les activités éducatives ou aller à l'extérieur.



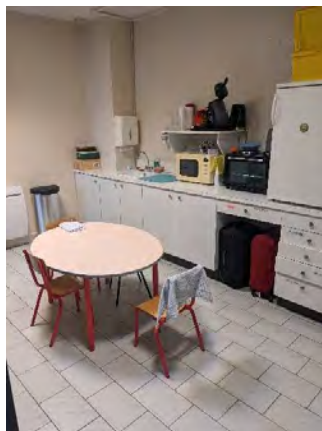
Entrée



Salle de réunion



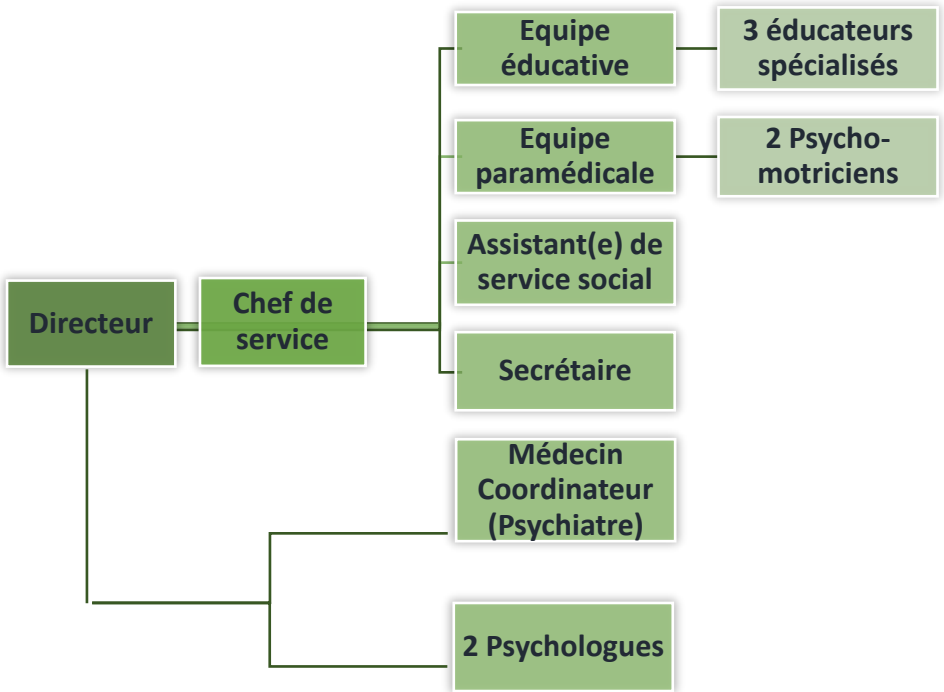
Salle Neutre



Cuisine

IV. Accompagnement

4.1) Les professionnels de proximité



4.2) Linge

Des changes peuvent être demandés si nécessaire.

En fonction de l'activité, une tenue adaptée peut être demandée.

4.3) Bien et objets personnels, objets de valeur

Nous te conseillons de ne pas venir avec des objets de valeur : bijoux, argent, téléphone...

4.4) Animations

Des animations sont organisées au cours de l'année : Noël, Halloween, mercredis loisirs...

4.5) Bientraitance


La bientraitance vise à respecter tes droits, à écouter tes choix et à rechercher ton bien-être psychique et physique, dans le respect de ton rythme de vie.


Pour que la bientraitance soit respectée, il existe un comité de bientraitance et éthique dans l'association ainsi qu'une charte de bientraitance.

Les professionnels doivent signaler tout acte de maltraitance.

4.6) Soutien psychologique



Une psychologue est disponible pour toi et ta famille.

 03 26 59 94 73

 l.julliard@pbchampagne.org
a.fresne@pbchampagne.org

Il existe également la plateforme Bulle d'R. Si tu en as besoin, elle offre un accompagnement et cherche du répit à ton entourage.

N'hésite pas à entrer en contact avec eux pour obtenir plus informations :

-  06.34.30.78.66
-  bulledr@pbchampagne.org



4.7) Gestion des évènements indésirables



Les événements indésirables sont des événements ou circonstances associées à l'accompagnement qui auraient pu entraîner ou ont entraîné une atteinte pour un usager et dont on souhaite qu'il ne se produise pas de nouveau. Certains événements indésirables sont considérés comme « graves » et doivent être signalés. Sont considérés comme événements indésirables graves les faits suivants :

- Sinistres / évènements météorologiques exceptionnels
- Accidents ou incidents liés à des défaillances d'équipement techniques de la structure
- Les perturbations dans l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines

- Les accidents ou incidents liés à une erreur ou à un défaut de soin ou de surveillance
- Les situations de perturbation de l'organisation ou du fonctionnement de l'établissement/service liées à des difficultés relationnelles récurrentes avec la famille ou les proches d'un usager (ou d'autres personnes extérieures à la structure)
- Les décès accidentels ou consécutifs à un défaut de surveillance ou de prise en charge d'une personne
- Les suicides et tentatives de suicide au sein des structures (personnes prises en charge ou professionnels)
- Les situations de maltraitance à l'égard de personnes prises en charge
- Les disparitions de personnes accueillies en structure d'hébergement ou d'accueil (dès lors que les services de police ou de gendarmerie sont alertés)
- Les comportements violents de la part d'usagers au sein de la structure (à l'égard d'autres usagers ou à l'égard de professionnels)
- Les manquements graves au règlement de la structure qui compromettent la prise en charge des usagers
- Les actes de malveillance au sein de la structure
- Les événements indésirables associés aux soins
- Les cyberattaques

Les événements indésirables doivent être signalés dans les 48 heures aux autorités compétentes.

V. Tes droits

5.1) Expression des plaintes et réclamation



Il existe plusieurs moyens d'exprimer ton insatisfaction ou tes plaintes en lien avec ton accompagnement :

- Sur le site Papillons Blancs en Champagne : <https://www.pbchampagne.org> , dans l'onglet « nous contacter »
- Sur le registre des plaintes et réclamations. Tu le trouveras au secrétariat SESSAD au 10 place Chocatelle, 51200 Epernay.
- Par courrier à l'adresse :

SESSAD Epernay
Plaintes et Réclamations
10 place Chocatelle
51200 Epernay

5.2) Participation à la vie de l'institution



Afin d'assurer au mieux ton accompagnement et celui de ta famille, le service effectue, tous les ans, une enquête de satisfaction.

Tu pourras t'exprimer et faire des propositions sur :

- Tes droits et tes libertés,
- L'organisation intérieure et la vie quotidienne
- Les activités éducatives, l'animation et les accompagnements thérapeutiques
- Les projets de travaux et d'équipements
- Règlement de fonctionnement

5.3) Dossier médical

Le dossier médical contient les documents et les informations relatifs à ta santé. Il contient des données comme tes antécédents médicaux, tes résultats d'examens, tes diagnostics, et d'autres informations nécessaires.

La **consultation** de ton dossier médical, est possible par :

- Toi-même
- Ton représentant légal (pour les mineurs ou en cas de tutelle)
- Ta personne de confiance (si désignée par la personne accompagnée)
- Les professionnels habilités
- Sous conditions : les organismes de contrôle ou organismes décisionnaires

Pour **accéder** à ton dossier médical, tes représentants légaux peuvent adresser une demande écrite au directeur avec une photocopie de ta carte nationale d'identité ou ton passeport. Suite à ta demande, le directeur t'apportera une réponse au plus tard dans les 8 jours et au plus tôt après un délai de 48h.

Dans le cas d'une réponse positive, tu pourras consulter ton dossier sur place, au cours d'un entretien, avec un membre de la direction et ton référent. Suite à cet entretien, tu pourras obtenir une copie de tout ou une partie du dossier.

La **durée d'archivage** de ton dossier médical peut varier en fonction des cas de figures :

- Cas général : conservation de ton dossier pendant ton accompagnement, puis 20 ans après ta sortie.
- Décès dans les 10 ans après la fin de l'accompagnement : conservation du dossier pendant 10 ans à compter de la date de son décès
- En présence d'un enfant mineur, si la durée de conservation du dossier médical s'achève avant son 28e anniversaire, la conservation du dossier est prolongée jusqu'à cette date

GLOSSAIRE

AES	:	Accompagnant Educatif et Scolaire
ARS	:	Agence régionale de Santé
ASE	:	Aide Sociale à l'Enfance
CAMSP	:	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CDAPH	:	Commission des Droits et de l'Autonomie Des Personnes Handicapées
CMP	:	Centre Médico-Psychologique
CMPP	:	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CSD	:	Circonscription de Solidarité Départemental
DIPC	:	Document Individuel de Prise en Charge
ESAT	:	Etablissements ou Services d'Aide par le Travail
EA	:	Entreprises Adaptées
FALC	:	Facile à Lire et à Comprendre
FAM	:	Foyer d'Accueil Médicalisé
FAMA	:	Foyer d'Accueil Médicalisé pour Autisme
HDJ	:	Hôpital de Jour
IME	:	Institut Médicoéducatif
MDPH	:	Maison Départemental des Personnes Handicapées
MAS	:	Maison d'Accueil Spécialisée
PCPE	:	Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
PPA	:	Projet personnalisé d'Accompagnement
PPS	:	Projet personnalisé de Scolarisation
SESSAD	:	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
UEEA	:	Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme
UEMA	:	Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
TND	:	Troubles Neurodéveloppementaux
TSA	:	Troubles du Spectre de l'Autisme

INFORMATIONS PRATIQUES



Jours d'ouverture

Le service est ouvert 204 jours par an, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés et périodes de fermeture (transmises selon un calendrier prédéfini).



Horaires du secrétariat

Le secrétariat est ouvert de 8h30 à 16h00 lors des jours d'ouverture du service.



CONTACTS UTILES

Siège Papillons Blancs en Champagne

136 rue Georges Charpak – 51430 Bezannes

Mail : contact@pbchampagne.org

Tél : 03 26 06 57 05

MDPH de la Marne

Centre d'affaires Patton (porte A)

50 avenue du général – 51009 Châlons-en-Champagne

Mail : courrier@mdph51.fr

Tél. : 03 26 26 06 06

Agence Régionale de Santé de la Marne (ARS)

8 bis rue des Brasseries – 51007 Châlons-en-Champagne

Tél : 03 83 39 30 30

Mail : ars-grandest-dt51-delegue@ars.sante.fr

Personnes qualifiées Handicap Adulte

Jean Claude WACH : 06 23 02 93 14 / wachjc@wanadoo.fr

Pierre DUBUS : 03 26 86 29 15 / dubuspierre@wanadoo.fr

Personne qualifiée Handicap Enfant


Odile CARON : 03 26 36 27 90 / caronjod@gmail.com




NOUS CONTACTER

Secrétariat

 10 place Chocatelle
51 200 Epernay


 03 26 59 94 73

 sessad.epernay@pbchampagne.org

Directeur

**Benjamin
HUART**


 06 32 78 01 02

 b.huart@pbchampagne.org

Chef de service

**Maëlle
GIRAUD**

 06 35 59 56 24

 maelle.giraud@pbchampagne.org